

jeudi 20 Juin 2019 - n°220

A vos agenda - Notez bien !

Événement - Congrès - Merci pour ce Congrès 2019 !

Aménagement du territoire - Lien métropoles-villes moyennes : assèchement ou ruissellement ?

Finances - Autonomie financière des collectivités : mythe ou réalité ?

Enseignement supérieur - Formation et enseignement supérieur en ville moyenne : la voie du succès

Transition écologique - Villes moyennes : villes durables, villes innovantes

Centre-ville et Commerce - Action Cœur de Ville : plus vite, plus loin !

Energie - Candidatez à la 10ème édition des Prix Énergies Citoyennes

A VOS AGENDA



Notez bien !

Mercredi 26 juin 2019

- Déjeuner avec le Groupe Casino
148 rue de l'Université Paris 7ème

Du mercredi 3 au vendredi 5 juillet 2019

Voyage d'étude à Copenhague " Ville verte et innovante "

Mercredi 10 juillet 2019

Conseil d'administration de *Villes de France*, Colmar
Arrivée de la 5ème étape du Tour de France

Mercredi 25 septembre 2019

Conseil d'administration de *Villes de France*, Paris

Judi 26 septembre 2019

SIVIM, Nevers

Mercredi 11 décembre 2019

Conseil d'administration de *Villes de France*, Paris
Dans les locaux de *Transdev*

ÉVÉNEMENT - CONGRÈS



Merci pour ce Congrès 2019 !

Je tiens à sincèrement vous remercier pour votre participation au Congrès de *Villes de France* à Albi les 13 et 14 juin derniers.

Les nombreux échanges ont été très intéressants grâce à nos intervenants de qualité et aux questions qui ont été posées, le tout dans un climat de convivialité qui est la marque de fabrique de notre association.

Nous allons poursuivre et intensifier nos actions au service des villes et EPCI que nous représentons. Comme nous avons eu l'occasion de le mesurer au Congrès, les sujets ne manquent pas !

A nouveau merci pour votre engagement.

A très bientôt,

Caroline CAYEUX

[Télécharger le discours de clôture de Caroline Cayeux](#)

[Télécharger le discours de clôture du Premier Ministre](#)

[Télécharger la motion de *Villes de France*](#)

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Lien métropoles-ville moyennes : assèchement ou ruissellement ?

La première table ronde du Congrès annuel de *Villes de France* qui se déroulait les 13 et 14 juin derniers à Albi était consacrée au lien entre les métropoles et les villes moyennes. Comment améliorer et optimiser le lien entre elles ? Quelle relation établir ? Quelle évolution ces dernières années ?

Une proximité géographique qui facilite le succès des projets

Sophie Duval-Huwart, Directrice du développement des capacités des territoires au Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) a évoqué une étude menée par le CGET dont l'enseignement principal était que la coopération entre les métropoles et les villes moyennes fonctionnait lorsqu'il y avait proximité géographique. De nombreuses difficultés, notamment dans la mise en œuvre de projets communs, ont été à observer lorsque les territoires étaient éloignés.

Une coopération qui profite à tous

Philippe Buisson, Maire de Libourne, a noté qu'une prise de conscience de la nécessité de coopérer avait eu lieu. Métropoles et villes moyennes se complètent. La ville de Libourne coopère de longue date et efficacement avec la métropole de Bordeaux .

Pour Pierre Méhaignerie, Maire de Vitré, il y a aujourd'hui une convergence d'intérêt entre les métropoles et les autres territoires. Les métropoles sont engorgées, le logement y est cher, la mobilité parfois difficile. La coopération permet aussi d'offrir certains services aux villes moyennes. Si pour Pierre Méhaignerie, il y a effectivement une prise de conscience de la nécessité de coopérer, l'efficacité de la coopération dépend beaucoup des personnalités et de la véritable volonté de la métropole de s'inscrire dans une dimension partenariale avec les autres territoires.

FINANCES



Autonomie financière des collectivités : mythe ou réalité ?

Dans le cadre du Congrès d'Albi, une séquence du jeudi 13 juin portait sur l'autonomie financière des collectivités locales, en principe garantie par la Constitution. Force est de constater que cette autonomie financière des collectivités territoriales recouvre des réalités diverses voire essuie aujourd'hui de multiples atteintes. En effet, avec la réforme fiscale en cours (taxe d'habitation),

la limitation de la dépense locale, les normes coûteuses, le fléchage parfois rigide des dotations d'investissement : reste-t-il finalement une réelle autonomie de gestion dans les villes de France et leurs intercommunalités ?

A cette question, Jacques Lamblin, Maire de Lunéville, a répondu que cette autonomie financière des villes de France restait toute relative. « *Dans le fond, l'autonomie des villes porte sur un solde (recettes conditionnées moins dépenses contraintes), et notre bataille est de faire que ce solde soit le plus vaste possible* ».

David Marti, Maire du Creusot, président de la CU du Creusot-Montceau, a pour sa part insisté sur la nécessité d'un impôt juste, estimant que « *l'impôt n'est pas forcément mauvais par nature* », celui-ci correspond à un niveau de services publics locaux. Selon lui, pour réformer un impôt, il peut y avoir d'autres méthodes que la suppression pure et simple, et les précédents de la taxe professionnelle ont appris aux élus locaux la plus grande prudence.

Jean-Luc Rigault, Maire d'Annecy et président de l'ADCF, a quant à lui insisté sur la nécessité de garder un pouvoir fiscal local. L'enjeu pour les intercommunalités est de garder un lien entre impôt local et services publics. Parmi les différents scénarios de substitution à la taxe d'habitation, en cas de redescende du foncier bâti départemental, celui-ci a plaidé pour le partage d'une fraction de TVA au niveau national, qui serait une bonne chose pour le bloc local.

Le scénario de Villes de France sur la TH

Jean-François Debat, Maire de Bourg-en-Bresse, président délégué de *Villes de France* a rappelé le scénario privilégié par notre association. Le bloc local doit pouvoir bénéficier d'une ressource fiscale dont les évolutions annuelles traduiront les dynamiques économiques et urbaines locales. Comme aujourd'hui, les communes et leurs intercommunalités doivent percevoir chacune une partie de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB).

Celui-ci a indiqué que les maires souhaitent pour conserver une autonomie de gestion « *soit le maintien durable d'un mécanisme de dégrèvement* avec évolution annuelle, soit, si le gouvernement maintient l'hypothèse de la compensation de la suppression de la TH, l'affectation d'une fraction du produit de TVA selon les modalités envisagées par la mission Richard-Bur* » et cela pour assurer une compensation intégrale du produit de cet impôt.

En effet, contrairement aux communes de moins de 5 000 habitants, le seul transfert de la part départementale de la

TFB est insuffisant pour assurer à toutes les villes de taille intermédiaire, la juste compensation du produit de taxe d'habitation qu'elles perçoivent actuellement.

Jacques Lamblin, Maire de Lunéville, a dès lors expliqué pourquoi l'association avait retenu la TVA comme variable d'ajustement. Dès lors que le pouvoir de taux et le pouvoir d'action sur les bases (abattements, exonérations, création de matière imposable) sont supprimés, la ressource de substitution doit évoluer comme la richesse nationale. « A cet égard, l'impôt national qui a connu la plus grande stabilité est bien la TVA. Celui-ci présente l'avantage de la simplicité et de la lisibilité pour les élus ».

Enfin, dans la mesure où il s'agit d'un impôt qui représente plus du tiers des ressources des villes, les maires ont insisté sur la garantie dans le temps de l'évolution du dispositif de substitution à la taxe d'habitation. « Nous connaissons le précédent de la taxe professionnelle, aussi, les règles d'évolution doivent être fixées dans le cadre d'une loi organique pour ne pas être remises en cause, chaque année, dans la loi de finances ».

Vis-à-vis du remplacement de la taxe d'habitation, Villes de France souhaite donc une compensation complète et évolutive dans le temps.

* : l'Etat se substitue au contribuable local et les collectivités gardent la faculté de faire évoluer les taux

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



Formation et enseignement supérieur en ville moyenne : la voie du succès

Gabriel Attal, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Education nationale et de la jeunesse, a ouvert la seconde journée de travaux à l'occasion du Congrès d'Albi.

« Je crois profondément que les villes infra-métropolitaines sont une terre d'avenir pour les jeunes. C'est le sens de notre action » a déclaré Gabriel Attal.

Les villes moyennes accueillent environ 20 % de la population étudiante française. Ces formations d'enseignement supérieur se situent au plus près des filières locales et apportent innovation et compétence en lien direct avec l'offre d'emploi.

Olivier Faron, Administrateur général du CNAM, a présenté le projet « Au Cœur de territoires » dont l'objectif est d'ouvrir 100 nouveaux centres de formation au cœur des villes dans les villes moyennes. L'ambition est de lancer une nouvelle impulsion afin de mettre la formation tout au long de la vie à la portée de toutes et de tous. Ce projet se veut également un élément de réponse au triple défi de la compétitivité, de la croissance économique et du plein emploi au sein des territoires.

Frédéric Leturque, Maire d'Arras, a confirmé que l'enseignement supérieur de proximité est un enjeu d'avenir pour les villes moyennes comme Arras. Il s'agit d'une question d'aménagement du territoire qui est une réponse à la demande d'emploi, au développement économique des territoires.

Marc Gricourt, Maire de Blois, a affirmé que les formations doivent être adaptées aux compétences nécessaires dans nos territoires pour notre tissu économique. Un travail coopératif entre les établissements d'enseignement supérieur et de formation de proximité est à effectuer pour obtenir un résultat satisfaisant.

Philippe de Marcillac, Directeur de campus Véolia de Tarbes, a confirmé que c'est en travaillant avec les établissements d'enseignement supérieur que la synergie fonctionnait. Véolia forme aussi dans ses centres de formation des jeunes notamment sur les métiers de l'environnement.

Enfin, Guy-Pierre Sachot, Directeur du développement territorial du groupe La Poste, a déclaré que c'était par une coopération entre les entreprises, les collectivités et les établissements d'enseignement supérieur qu'un éco-système favorable était créé. La Poste accompagne des formations au numérique.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Villes moyennes : villes durables, villes innovantes

La deuxième table-ronde du vendredi 14 juin était consacrée à la transition écologique et ses opportunités pour les villes de taille moyenne.

Frédérique Macarez, Maire de Saint-Quentin, a évoqué le projet du territoire pour lutter contre le gaspillage alimentaire en s'appuyant sur la sensibilisation des citoyens et sur un accompagnement des acteurs locaux notamment les restaurateurs.

Jean-Marc Vayssouze-Faure, Maire de Cahors, a présenté le projet européen ENERPAT qui consiste à mettre en place un démonstrateur dans chaque ville partenaire pour la rénovation énergétique des logements pour la protection du patrimoine et la qualité de vie.

Luc Bouard, Maire de La Roche-sur-Yon, a dévoilé le projet d'une zone mixte agricole/entreprises sur son territoire, permettant la réutilisation d'une zone humide. Cette zone d'expérience sera l'opportunité de travailler avec les entrepreneurs locaux. Le Maire est en outre revenu sur la réussite qu'a représentée pour son territoire la mise en place de la tarification incitative pour les déchets ménagers.

Anne-Sophie Louvel, Directrice collecte sélective et innovante de Citeo, a défendu l'efficacité de la tarification incitative en termes de quantité et de qualité des déchets collectés. Elle a évoqué les chiffres de 25 à 30% de baisse de la quantité de déchets produits par les citoyens. Cette démarche implique toutefois un vrai travail de sensibilisation.

Bruno Cabrol, Directeur Régional Ouest Citelum, filiale d'EDF, a présenté divers outils renforçant l'efficacité énergétique et la communication dans les territoires. L'éclairage et le stationnement intelligent sont deux exemples de plus en plus répandus dans les villes de taille moyenne.

Edouard Hénaut, Directeur Général France de Transdev, a rappelé que les villes moyennes sont les plus innovantes et dynamiques en termes de mobilités innovantes et durables. Ainsi, il a évoqué la démarche que Libourne va adopter, à l'image des Pays-Bas, à savoir un système de bus de quartier, géré par des citoyens bénévoles, qui vient en complément du transport public.

CENTRE-VILLE ET COMMERCE



Action Cœur de Ville : plus vite, plus loin !

Dans son discours, Jacqueline Gourault, Ministre de la Cohésion des Territoires, est revenue sur l'ambition du programme Action Cœur de Ville (ACV) à destination des 222 villes bénéficiaires. En saluant la coopération du ministère avec *Villes de France*, elle a souligné l'importance de « *travailler collectivement sur ce dossier en échangeant sur les bonnes pratiques* ». Elle a expliqué que « *l'État n'est plus dans un rôle de prescripteur ni de censeur, il doit mettre à disposition une offre de service et les préfets seront aux côtés des élus et des développeurs du territoire* ». Au premier semestre 2019, 340 millions d'euros ont d'ailleurs été engagés, avec un objectif de 5 milliards au 31 décembre 2022, et 144 villes ACV ont déjà entamé les démarches de formalisation d'une opération de revitalisation du territoire (ORT). Les participants de la table ronde « *Action Cœur de Ville : plus vite, plus loin !* » ont respectivement souligné l'appétence des territoires pour ce programme inédit fondé sur des projets de territoires.

Le centre-ville, lieu d'expérimentation

Olivier Gacquerre, Maire de Béthune, a déclaré tout d'abord que « *les villes de France sont l'eldorado de demain, et la démarche Action Cœur de Ville a permis de faire comprendre que la co-construction avec les services de l'État est fructueuse* ». Il a vanté les mérites « *d'une approche globale fondée sur les solutions venues du terrain* », et la mise en œuvre de « *fiches action* ». Il a rappelé l'importance du soutien aux projets locaux de villes connectées et collaboratives, comme sur les sujets de « *mobilités vers les centres-villes et la réflexion sur les flux* ». Frédéric Chereau, Maire de Douai, a confirmé que « *cela se passait très bien dans les territoires* ». Toutefois, il a montré, qu'au-delà du seul sujet « *du commerce et des vitrines qui ferment, le plus important est de travailler sur l'habitat, car la population s'est déplacée du bâti ancien (du centre-ville) vers l'habitat nouveau (de la périphérie)* ».

Associer les acteurs du commerce

André Macron, Président du Conseil d'Orientation d'Action Cœur de Ville, a défendu la nécessité « *d'associer les commerçants et les acteurs du rez-de-chaussée pour la réalisation des documents d'urbanisme* », pour que « *les commerçants deviennent les complices des élus locaux* » pour la réhabilitation des centres-villes. Il a conclu de manière optimiste sur l'avenir d'ACV : « *nous ne sommes qu'au début de l'espoir, car demain, la machine sa s'emballer pour les cœurs de ville* ». Christopher Jones, Délégué aux affaires territoriales de la Française des Jeux, a quant à lui présenté l'adaptation du commerce de centre-ville aux nouvelles sociabilités urbaines. « *La FDJ s'est engagée en particulier à renforcer les services dispensés de ses points de vente dans les centres-villes, avec la numérisation des usages, et à accompagner les détaillants aux nouveaux standards* ».

Des partenaires institutionnels au rendez-vous

Gilles Bonny, Responsable affaires régionales à la Banque des territoires, a exposé la volonté de réduire la fracture territoriale du Groupe CDC, « *en permettant l'arrivée des acteurs privés* » sur le territoire des villes moyennes. Il s'est attaché à démontrer le besoin de mieux mobiliser les enveloppes d'ingénierie pour sécuriser les montages. De manière complémentaire, « *l'offre dans le logement ancien doit faire envie aux salariés des entreprises* », a constaté Vanina Mercury, Directrice stratégie et finances du groupe Action logement. « *S'il y a des logements vacants, c'est aussi que cela coûte très cher aux opérateurs concernés, et les collectivités territoriales n'ont pas toujours les moyens* » a-t-elle déploré. Action Logement s'est ainsi engagé à participer à la revitalisation des centres des villes moyennes en finançant des opérations d'acquisition-réhabilitation d'immeubles pour « *inciter les salariés à s'installer dans les centres villes pour répondre aux besoins de développement des acteurs économiques* ».



Candidatez à la 10ème édition des Prix Énergies Citoyennes

La 10ème édition des Prix Énergies Citoyennes, portée par Engie Cofely, filiale du Groupe Engie récompensera et valorisera les collectivités locales et territoriales et les établissements publics locaux oeuvrant en faveur de la transition énergétique. Pour cette édition anniversaire, Erik Orsenna, économiste, écrivain et membre de l'Académie française parrainera ces prix. Michaël Weber, Maire, membre du Comité Directeur de l'Association des Maires de France (AMF), président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, présidera le jury 2019. *Villes de France* sera notamment partenaire de l'opération comme les années précédentes, depuis la fondation de ce prix. Depuis la première édition en 2009, 297 candidatures ont été sélectionnées, 102 primées, représentant plus de 11 000 communes et plus de 37 millions de citoyens. L'appel à candidatures est lancé à toutes les collectivités et également aux établissements publics locaux qui ont mis en place des actions concrètes favorisant l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et la croissance verte, et qui souhaitent les valoriser. Pour participer, les candidats (communes, groupement de communes, départements, régions, hôpitaux, universités, syndicats...) doivent décrire leur vision stratégique et trois types d'actions exemplaires en faveur de la transition énergétique :

- Une action concrète mise en place ces deux dernières années
- Une action particulièrement innovante (réalisée ou en cours de réalisation)
- Une action de sensibilisation des habitants (scolaires, citoyens....)

Le dossier de candidature, à remettre avant le 15 juillet 2019, est à télécharger sur : www.energies-citoyennes.fr